

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Église. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Nominations ecclésiastiques. — IV Lettre de Mgr l'archevêque de Montréal, au sujet de la Société catholique de protection et de renseignements. — V Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse : Le premier Avent; à propos du mariage. — VI M. le chanoine Brien. — VII Courtes réponses à diverses consultations. — VIII La croix d'Hersin-Coupligny.

AU PRONE

Le dimanche 2 décembre

On annonce :

Le premier vendredi du mois;

La fête de l'Immaculée-Conception, samedi;

L'indulgence du mois de novembre.¹

Note. — Le jeûne et l'abstinence des mercredis et vendredis de l'Avent, sont supprimés, par le nouveau code de droit canonique.

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche 2 décembre

Messe du I dim. de l'Avent, **semi-double** (privilegié contre les offices de 1e cl.); mém. de sainte Bibienne; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., mém. de saint François Xavier et de sainte Bibienne.

Le samedi 8 décembre

Fête de l'IMMACULEE-CONCEPTION DE MARIE, **double de 1e cl. avec l'Oct.**; mém. de la Férie de l'Avent; préf. de la Ste Vierge. — Aux II vêpres, mém. du dim.

Note. — Le jeûne et l'abstinence des mercredis et vendredis de l'Avent, sont supprimés, par le nouveau code de droit canonique.

¹ En faisant tous les jours du mois de novembre, même privément, quelque exercice de piété en faveur des âmes du purgatoire, on peut gagner : 1o 7 ans et 7 quarantaines d'indulgence chaque jour; 2o une indulgence plénière, en se confessant, communiant et priant à l'intention du pape, pendant une visite d'église ou de chapelle publique (non semi-publique), dans le cours du mois de novembre ou l'un des huit premiers jours de décembre.